



Independent observer
of the Global Fund

Le Conseil d'administration du Fonds mondial approuve un amendement à la déclaration d'appétence au risque lié au paludisme

Introduction et point de décision

Lors de sa 50ème réunion tenue cette semaine, le Conseil d'administration (CA) du Fonds mondial a examiné le rapport semestriel sur la gestion des risques qui décrit le contexte dans lequel les programmes soutenus par le Fonds mondial sont mis en œuvre, notamment les risques émergents, le profil de risque du Fonds mondial, l'évolution continue de la gestion des risques et les priorités en matière de gestion des risques pour 2023 et 2024.

Le CA a ensuite discuté de la recommandation relative à l'amendement de la déclaration d'appétence au risque concernant le paludisme. Le Secrétariat a demandé au CA d'approuver les ajustements à la déclaration d'appétence au risque lié à la qualité des programmes de lutte contre le paludisme afin de refléter la détérioration de l'environnement des programmes de lutte contre le paludisme, en tenant compte d'une recommandation de la 23ème réunion du Comité d'audit et des finances (AFC). Le point de décision suivant a été présenté et approuvé:

Discussions connexes lors des réunions des comités

Le rapport semestriel sur la gestion des risques a été transmis à tous les comités permanents du Conseil d'administration afin qu'ils apportent leur contribution en ce qui concerne les risques relevant de la

compétence de chaque comité, tels qu'ils sont décrits dans le registre des risques organisationnels. Les questions soulignées dans ce rapport ont été discutées lors des 23èmes réunions du comité d'audit et des finances (AFC), du comité stratégique (CS) et du comité d'éthique et de gouvernance (CEG). Les dirigeants du CS et du CEG ont transmis à l'AFC des commentaires sur les risques relevant de la compétence de leurs comités respectifs, afin de soutenir le mandat de l'AFC en matière de surveillance globale de la gestion des risques.

Le CS a eu une discussion approfondie sur les progrès et les défis actuels du portefeuille de la lutte contre le paludisme, notamment, les mesures d'atténuation et les compromis concernant les risques associés. Le CS reconnaît l'important déficit de financement pour le paludisme et s'inquiète du fait qu'il est très probable que les résultats du programme ne soient pas maintenus, même avec une gestion active de la priorisation des programmes au niveau national. Le CS approuve la proposition d'amendement de la déclaration d'appétence au risque lié à la qualité du programme de lutte contre le paludisme présentée par le Secrétariat, en notant que le niveau de risque restera probablement très élevé en 2024 et 2025.

En raison de l'environnement de risque externe, il sera difficile de réduire le risque au niveau "élevé" au bout de deux ans. Le CS a également souligné que la situation est tellement grave qu'il est très difficile de prévoir quand le risque atteindra un niveau modéré, et si ce niveau reste le résultat souhaité, les délais restent à déterminer.

Le CEG a mis en relief ses discussions sur les risques liés à l'éthique, notamment l'exploitation et les abus sexuels, le harcèlement sexuel et les conflits d'intérêts, ainsi que les actions convenues de la direction pour atténuer les risques liés à l'exploitation et aux abus sexuels, le plan d'action de gouvernance et les questions de risques connexes, et les risques juridiques, notamment les privilèges et les immunités. Le CEG a déclaré que la direction prise en matière de risques reste stable et qu'il n'y a pas de retard important dans l'atténuation des risques.

L'AFC a pris note des contributions du CS et du CEG, et a discuté de la proposition d'amendement du Secrétariat concernant l'appétence au risque, ainsi que de la situation générale de la gestion des risques. L'AFC a soutenu la proposition d'amendement de la déclaration d'appétence au risque et a recommandé au Conseil d'administration le point de décision GF/AFC23/DP04: Déclaration d'appétence au risque amendée.

Risque lié à la qualité du programme de lutte contre le paludisme

La réunion du Conseil a ensuite discuté de la recommandation sur l'amendement de la déclaration d'appétence au risque concernant le paludisme. Le Secrétariat a demandé au CA d'approuver les ajustements à la déclaration d'appétence au risque lié à la qualité des programmes de lutte contre le paludisme afin de refléter l'aggravation de l'environnement de risque pour les programmes de lutte contre le paludisme, en tenant compte de la recommandation de l'AFC.

Contexte du point de décision

La trajectoire du risque lié à la qualité du programme de lutte contre le paludisme a poursuivi sa tendance à la hausse et est actuellement sur le point de passer à un risque très élevé. L'analyse ascendante indique que près de 40 % (24 sur 58) des portefeuilles "à fort impact" et "essentiels" sont considérés comme présentant un risque élevé ou très élevé. Cette trajectoire croissante s'explique par les nombreuses menaces pesant sur les efforts de contrôle et d'élimination, notamment le changement climatique, les perturbations causées par les urgences sanitaires et humanitaires, la propagation de la résistance aux médicaments et aux insecticides et les menaces biologiques qui réduisent l'efficacité des principaux outils de lutte contre le paludisme et contribuent à l'augmentation des coûts des programmes. Tout cela dans un contexte de menaces macroéconomiques et de financement de la santé qui accentuent les lacunes dans la couverture des interventions essentielles de lutte contre le paludisme.

Ces problèmes ne sont pas inconnus des lecteurs de la version anglaise de l'OFM (le GFO). En effet, le GFO a publié plusieurs articles sur le paludisme (tels que [Global Fund's Strategy Committee discusses the detrimental effects of the climate crisis on the fight against disease](#), et [Redefining strategies to address the multifaceted battle against malaria](#), s'appuyant sur la mise à jour concernant le paludisme discutée lors de la dernière réunion du CS).

Délais pour l'atténuation du risque cible lié au paludisme: compromis

Pour faire face aux risques liés à la qualité des programmes de lutte contre le paludisme, le Fonds mondial et ses partenaires doivent continuellement évaluer, négocier et adapter la combinaison d'interventions et de stratégies afin de trouver un équilibre qui maximise l'impact des interventions contre le paludisme tout en minimisant les risques liés à la qualité des programmes.

Pour gérer efficacement les risques liés à la qualité des programmes de lutte contre le paludisme, il est nécessaire d'évaluer soigneusement les compromis programmatiques en matière d'allocation des ressources, d'innovation (introduction de nouvelles technologies/nouveaux outils), de pérennité, de redevabilité et de réduction des risques. L'appétence au risque ne crée pas des choix, mais permet plutôt de choisir entre les options disponibles tout en reconnaissant que ces choix impliqueront des compromis importants. Chaque décision exige un compromis en matière de risque qui a des conséquences réelles.

Tableau 1. Exemples de compromis en matière de risques

| | | | |
|---|--|-----|---|
| 1 | Introduction d'outils plus coûteux et plus efficaces (par exemple, les moustiquaires à double ingrédient actif) au détriment de la couverture nationale. | vs. | Maintenir la couverture nationale avec les outils existants |
|---|--|-----|---|

| | | | |
|---|---|-----|---|
| 2 | Livraison à point fixe de moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (MILDA) pour optimiser les coûts | vs. | Distribution de plus de MILDA moustiquaires en porte-à-porte à des coûts plus élevés. |
| 3 | Investir dans les interventions essentielles de lutte contre le paludisme | vs. | Investissement dans des systèmes de santé transversaux. |

L'ensemble des mesures d'atténuation mises en place au niveau national sur la base des données locales et des informations contextuelles permet de réduire l'impact des risques sur la qualité des programmes de lutte contre le paludisme. Cependant, dans un contexte de déficit de financement important et de menaces externes croissantes pour le paludisme, il est probable que le risque lié à la qualité du programme reste très élevé.

En raison de cet environnement difficile et de la trajectoire de risque croissante qui en résulte, l'AFC a recommandé au CA, en mars 2023, d'augmenter l'appétence au risque lié à la qualité du programme de lutte contre le paludisme de "élevé" à "très élevé". Notre numéro de GFO sur la 49ème réunion du Conseil d'administration de mai contenait un article intitulé [rapport sur la gestion des risques et avis annuel du responsable en chef des risques](#) qui traitait de cette question. La recommandation de l'AFC a été approuvée et, en tant que telle, assure au Secrétariat la flexibilité nécessaire pour prendre les décisions difficiles en matière de compromis afin de garantir la continuité du programme, de contribuer à générer le niveau d'attention souhaité et d'appeler à l'action toutes les parties prenantes clés, facteurs nécessaires pour faire face à la menace émergente.

Au cours de cette même réunion du CA, le Secrétariat s'est engagé à présenter une proposition de recommandation de l'AFC au Conseil d'administration en octobre et novembre 2023 concernant les délais cibles pour ramener le niveau de risque lié à la qualité du programme paludisme à Élevé, puis à Modéré. Le document discuté par le CA contient la recommandation, ainsi que la méthode adoptée pour orienter la mise en oeuvre de la recommandation.

Contribution recherchée

Il a été demandé au Conseil d'administration d'approuver le point de décision ci-dessus sur la base de la recommandation de l'AFC.

Contribution reçue

Le CA a été informé du fait que le CS avait eu une discussion approfondie sur les progrès et les défis actuels du portefeuille de la lutte contre le paludisme, y compris les mesures d'atténuation et les compromis concernant les risques associés. Le CS reconnaît l'important déficit de financement pour le paludisme et s'inquiète de la forte probabilité que les résultats des programmes ne soient pas maintenus,

même avec une gestion active de la priorisation des programmes au niveau national. Le CS approuve la proposition d'amendement de la déclaration d'appétence au risque lié à la qualité du programme de lutte contre le paludisme présentée par le Secrétariat, en notant que le niveau de risque est susceptible de rester très élevé jusqu'en 2024 et 2025. En raison de l'environnement de risque externe, il sera difficile de réduire le risque au niveau "élevé" au bout de deux ans. Le CS a également souligné que la situation est tellement grave qu'il est très difficile de prévoir quand le risque atteindra un niveau modéré, et si ce niveau reste le résultat souhaité, les délais restent à déterminer.

L'AFC a tenu des discussions approfondies sur la proposition d'ajustement du risque lié à la qualité du programme de lutte contre le paludisme. Il a rappelé le mandat du Fonds mondial, qui consiste à lutter contre le paludisme dans le cadre de sa mission principale, tout en reconnaissant que les systèmes de santé résilients et pérennes (SSRP) et la préparation et la riposte aux pandémies ("PPR") jouent un rôle important dans ce sens. L'AFC a posé la question de savoir si les investissements dans les communautés pendant les campagnes de distribution de moustiquaires étaient correctement budgétisés afin de garantir leur utilisation finale. L'AFC a également discuté des ressources et de l'approche nécessaires pour traiter les niveaux de risque de paludisme "élevé" et "très élevé".

L'AFC a recommandé au Conseil d'administration le point de décision: GF/AFC23/DP04: Déclaration d'appétence au risque amendée. Un résumé détaillé des discussions de l'AFC et des réponses du Secrétariat figure à l'annexe 3 du document du Conseil d'administration.

Délais pour l'atténuation du risque cible lié au paludisme: Recommandation

À la suite d'une analyse ascendante et d'une consultation avec les partenaires, le Secrétariat recommande de fixer un horizon de deux ans pour la réduction du niveau de risque, tout en reconnaissant qu'il est difficile de prévoir la trajectoire du risque.

Tableau 2. Proposition de déclaration d'appétence au risque

| Risk Name | Purview | Residual Risk | Risk Appetite | Target Risk | Previous Board-Approved Target Risk Timeframe | Recommended Risk Timeframe |
|---------------------------|---------|---------------|---------------|-------------|---|----------------------------|
| Program Quality – Malaria | SC | High* | Very High | High | N/A | December 2025 |
| | | | | Moderate | June 2024 | TBD |

**Residual Risk Level is at the upper end of High and is anticipated to reach Very High in the coming months.*

1. On s'attend à ce que le risque lié à la qualité du programme de lutte contre le paludisme passe à un niveau très élevé d'ici la fin de 2023 et reste très élevé en 2024 et 2025.
2. Les risques externes qui influencent la trajectoire du risque sont difficiles à prévoir et la réduction du

risque pour atteindre le niveau “élevé” d’ici la fin de 2025 sera probablement difficile. Toutefois, compte tenu du délai de deux ans, cette cible semble appropriée.

3. Sur la base des informations disponibles à la fin de l’année 2025, le Secrétariat fournira une mise à jour sur:
4. L’évolution du paysage des risques;
5. Les progrès réalisés en vue d’atteindre le niveau de risque cible “élevé”; et
 - Toute recommandation d’ajustement du délai requis pour l’atténuation du risque cible en vue d’atteindre le niveau élevé, si nécessaire, et toute recommandation de délai pour atteindre le niveau cible final “modéré”.

Retour d’information des parties prenantes

Tout au long de la réunion du CA, dans presque toutes les sessions, les parties prenantes ont fréquemment fait référence aux résultats décevants des programmes de lutte contre le paludisme. En ce qui concerne l’amendement proposé, cette préoccupation était très manifeste: la plupart des parties prenantes ont noté avec appréhension la triple menace qui pèse sur la lutte contre le paludisme: le changement climatique, la résistance aux insecticides et aux médicaments et le manque de financement. Elles ont apprécié le travail du Fonds mondial et de tous les partenaires dans la lutte contre la maladie. Elles ont soutenu l’amendement en espérant que les nouveaux outils seront efficaces et que le niveau de risque sera bientôt modéré.

De nombreux autres pays sont également très préoccupés par le risque croissant qui pèse sur la qualité des programmes de lutte contre le paludisme. Les parties prenantes ont encouragé le Secrétariat à informer le CA des compromis fondés sur le risque qui en résultent au niveau mondial et national, et à partager un plan d’action très détaillé sur la manière dont il pourrait revenir à un risque modéré. Certains ont rappelé que des mesures d’atténuation concrètes sont possibles, telles que le soutien à l’innovation et à la production locale et régionale de produits de santé.

Les parties prenantes ont soutenu la décision concernant les changements proposés pour l’acceptation du risque lié à la qualité du programme de lutte contre le paludisme comme étant “très élevé”, ainsi que des délais prolongés, quoique incertains, pour la réduction du niveau de risque à “élevé” d’ici décembre 2025. Cependant, elles ont exhorté le Secrétariat et le Partenariat à.. :

- Coordonner les efforts pour mobiliser des fonds supplémentaires;
- Veiller à ce que les communautés et la société civile participent à la définition des priorités des interventions et à l’identification des stratégies d’atténuation des risques;
- Prioriser le rôle des agents de santé communautaires et des systèmes communautaires solides, afin de susciter la demande d’utilisation des outils les plus récents, et d’atteindre le “dernier kilomètre”; et
- Adopter la flexibilité du financement et les approches novatrices pour les CID.

Les documents du Conseil d’administration GF/B50/03 Recommandation sur l’amendement de la déclaration d’appétence au risque et GF/B50/20, Rapport semestriel sur la gestion des risques, seront bientôt disponibles sur le site Internet du Fonds mondial.

[Read More](#)
